Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2014)
Heft: 2028

Artikel: Mise en œuvre des initiatives: de la première à la dernière lettre? : Des fois oui, des fois non...

Autor: Ghelfi, Jean-Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012690

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mise en œuvre des initiatives: de la première à la dernière lettre?

Des fois oui, des fois non...

Jean-Pierre Ghelfi - 02 mars 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25389

L'UDC et ses porte-parole tiennent généralement des propos catégoriques qui ne laissent guère la place au compromis. Les initiatives populaires lancées par ce parti, et qui exceptionnellement sont approuvées par le peuple et les cantons, doivent être appliquées «*intégralement*», de la première lettre à la dernière.

Dernier exemple en date, le texte se rapportant au renvoi des étrangers criminels. Les initiants ont considéré que le projet de loi d'application ne respectait pas le texte de l'initiative. L'UDC a donc décidé de lancer une nouvelle initiative, dite *«de mise en œuvre»*, de manière à supprimer toute marge d'interprétation.

On ne sait pas encore quelle sera l'attitude de ce parti lorsqu'il s'agira d'appliquer concrètement la nouvelle disposition constitutionnelle abusivement dénommée «*contre l'immigration de masse*». Abusivement puisqu'elle ne prévoit pas explicitement de diminution du nombre de personnes migrantes venant travailler en Suisse. On ne prend cependant pas grand risque à supputer que l'UDC fera entendre sa voix lorsqu'elle considérera que les autorités fédérales ne manifestent pas toute la rigueur requise pour réduire une immigration que son texte ne chiffre pas…

Lors de la campagne concernant cette dernière initiative, l'UDC a souligné avec détermination que «*l'immigration de masse*» entraînait un grignotage constant du sol puisqu'il fallait construire de nouveaux immeubles pour loger de nouveaux habitants. La presse alémanique a abondamment cité une phrase prononcée par l'un des ténors de l'UDC, Christoph Mörgeli, à la télévision allemande: des traités peuvent être modifiés, pas des paysages qui ont été bétonnés. Cette argumentation a pu convaincre des personnes soucieuses de la protection du paysage de soutenir cette initiative.

Initiative inapplicable!

C'est oublier cependant que l'UDC et ses *leaders* sont passés maîtres en matière d'opportunisme. Tous les arguments sont bons lorsqu'il s'agit d'aller à la pêche aux voix. Mais ils sont rapidement oubliés passé le moment du scrutin. Dans le cas présent, les propos de l'UDC étaient carrément mensongers. Ce parti a en effet combattu au Parlement puis devant le peuple la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, qui prévoit effectivement d'éviter le mitage du territoire – thème auquel DP a consacré de nombreux commentaires (DP 2022 p.ex.).

S'agissant de l'initiative des Alpes, adoptée en 1994 et qui n'est toujours pas appliquée dans son intégralité, l'UDC considère que ce n'est pas un problème: pour elle, on peut sans autre construire un deuxième tube routier au Gothard quitte à saborder les investissements pour le ferroutage. De toute manière, selon le conseiller national UDC bernois Adrian Amstutz, cette initiative est inapplicable… Que se passerait-il, imaginez-vous, si on en disait autant de celle contre l'immigration de masse?

En ce qui concerne le projet de loi d'application de l'initiative dite Weber *«pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires»*, le Conseil fédéral a manifestement si bien entendu les cantons alpins que leurs représentants ont cessé d'annoncer que la fin du monde était proche. A l'inverse, les auteurs de l'initiative reprochent avec véhémence au gouvernement de ne pas respecter la volonté populaire. Mais que ces derniers ne comptent pas sur le soutien de

l'UDC, pour qui le projet gouvernemental fait preuve d'une souplesse tout à fait raisonnable.

Electricité: une suspension des négociations avec l'UE en trompe-l'œil

Pas d'affolement!

Jean-Daniel Delley - 25 February 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/25355

La suspension des négociations, annoncée par Bruxelles, ne met pas en danger l'approvisionnement électrique de la Suisse. Tout au plus indispose-t-elle les électriciens helvétiques, bien décidés à défendre leurs positions sur le marché international.

Le lendemain déjà de la votation du 9 février, Bruxelles annonçait la suspension des négociations techniques relatives au futur accord bilatéral sur l'électricité entre l'Union européenne et la Suisse. L'aboutissement de cet accord, en discussion depuis 2007, a été annoncé pour 2012, puis pour l'été prochain. Il devrait permettre à la Suisse de participer pleinement au marché européen de l'électricité, complètement libéralisé dès 2015.

Cette suspension ne signifie pas que notre pays va rester à l'écart des échanges électriques à l'échelle continentale. Depuis longtemps déjà la Suisse, de par sa position géographique et ses barrages hydroélectriques fournisseurs d'une énergie de pointe, est intégrée au marché de gros de l'électricité et joue le rôle de plaque tournante des échanges pour lesquels elle dispose d'un réseau bien développé de transport à très haute tension. Son bilan commercial (importations et exportations), plus de deux fois plus important que la consommation intérieure, illustre bien ce rôle central. Une absence d'accord n'amoindrirait donc pas la sécurité de notre approvisionnement.

Par ailleurs, des conditions impératives ne sont toujours pas respectées pour la conclusion d'un tel accord. La Suisse n'a pas libéralisé son propre marché et ses entreprises électriques bénéficient de contrats de livraison et d'une priorité pour le transport de leur part d'énergie nucléaire française, un privilège incompatible avec le marché européen libéralisé.

Le projet d'accord permettrait aux électriciens helvétiques de lutter à armes égales dans ce commerce des échanges internationaux. Un tel accord bénéficierait donc avant tout aux grossistes suisses qui misent sur un modèle d'affaires à base d'échanges à large échelle: importation de courant à bas coût des centrales nucléaires françaises et à charbon allemandes, exportation de courant de pointe à bon prix. Alors que ces mêmes grossistes justifiaient le besoin en nouvelles centrales nucléaires par le besoin de combler le prétendu déficit prévisible et d'assurer la sécurité et l'autonomie de notre approvisionnement, les voilà maintenant intéressés par un marché international caractérisé par d'intenses échanges. C'est d'ailleurs la position que défendent les milieux économiques (Economiesuisse, Avenir Suisse) contre la Stratégie 2050 du Conseil fédéral: laisser au marché international le soin d'assurer l'approvisionnement en électricité.

Or, ce marché ne remplit en aucune manière les conditions de transparence et de vérité des coûts. Les prix actuels de l'électricité ne couvrent pas les